



AVIS A AFFICHER AU CIMETIERE ET A LA MAIRIE

CONSTATATION DE L'ETAT D'ABANDON D'UNE SEPULTURE DE PLUS DE 30 ANS AU MOINS ET OU LA DERNIERE INHUMATION REMONTE A PLUS DE 10 ANS

En application des articles L. 2223-13 et suivants et R. 2223-13 et suivants du CGCT et il sera procédé dans le cimetière de la commune d'Hénouville, le 8 Août 2023 à 14 h 30 à la constatation de l'état d'abandon dans lequel se trouve les concessions listées ci-après.

A cet effet, le Maire de la commune d'Hénouville, informe les descendants ou successeurs des personnes désignées dans la liste et les invitent à assister au dit constat ou à s'y faire représenter par un mandataire dûment autorisé.

Si vous êtes concernés par une des concessions, vous pouvez vous rapprocher du secrétariat de mairie sans attendre le jour du constat. Une fois le procès-verbal dressé, il sera affiché pendant un mois et au cimetière à trois reprises et à quinze jours d'intervalle.

L'état d'abandon constaté par procès-verbal ne doit pas avoir été interrompu dans les trois ans qui suivent l'expiration de la période des affichages par un entretien constaté contradictoirement. Si tel est le cas, la concession de nouveau entretenue, sort de la procédure. Trois ans après l'affichage du procès-verbal de constat, un nouveau procès-verbal rédigé dans les mêmes conditions doit constater que la concession continue d'être en état d'abandon et doit notifier aux intéressés les mesures envisagées, dans la mesure où ils sont connus. Un mois après la notification, le maire saisit le Conseil Municipal afin de décider de la reprise ou non de la concession.

Zone	Type	Nom
B4	n° 206	SAUNIER Monique
B9	ACTE oui 1947	CARRIERE
D5	n° 79	LEBATARD
D6	n° 220	HUE Adrien
E07	n°75	LEBRETON
J03	n°114	HAGUIER Marcel et sa famille (Charles et Pierre)
J19	n°215	SAGEOT Marie-Thérese
J20		
J25	n°125	LANQUETUIT
S3	n°100	HUE Pierre
S5	n°117	DUMESNIL Lucien

Zone	Type	Nom
T4	n°207	BOUVIER
T5	N°29	MICHAUD née BOUVIER Marie
U1		DUPARC Paul
V4	n°108	GILG ou ILG Henri
X4	n°125	BLAU Nicolas
Y3	n°49	BLAU Charles
Y5	n°99	WEIGSHEIDER Fernand
Y6	n°92	CANTAIS
Z1	n°19	DELIVRY Camille

Fait à Hénouville, le 8 Août 2023

Jean-Marie ROYER



A handwritten signature in black ink, consisting of a large loop on the left and a long horizontal stroke extending to the right, overlapping the official seal.

